

Recherche –intervention « Référent de parcours »

Webinaire 24 septembre 2021



Côtes d'Armor
le Département



Sommaire

1.Un contexte national

2.Le contexte breton

3.La démarche de référent de parcours et la recherche-intervention

4.Le point par Département



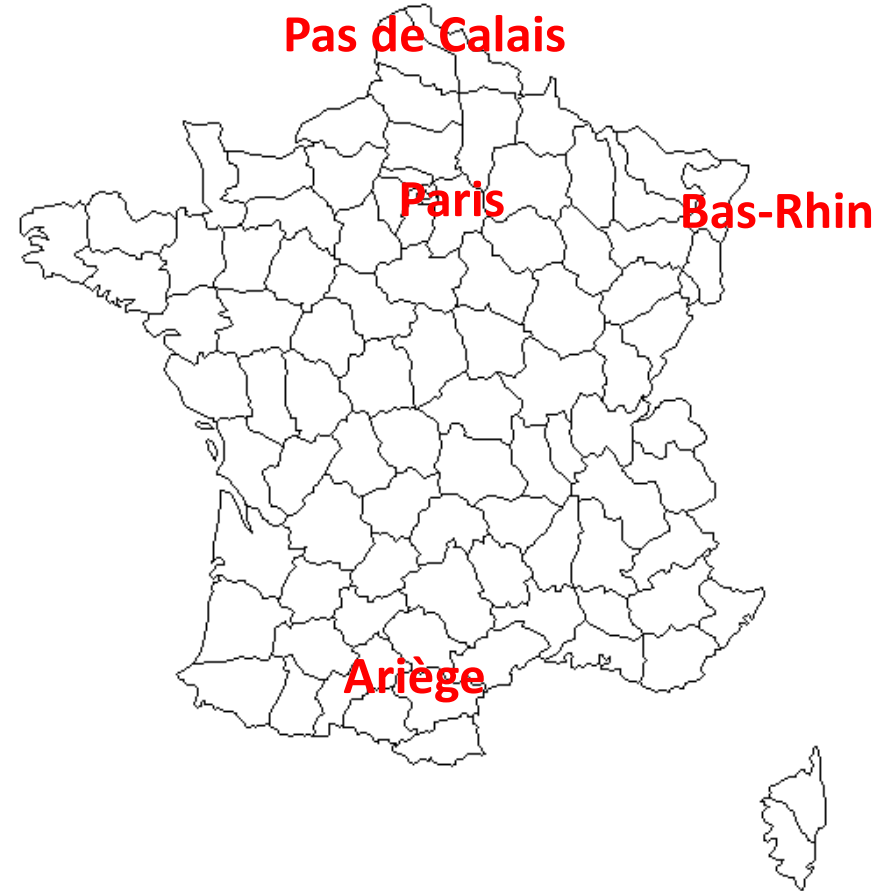
1. Un contexte national

Le rapport, issu des États généraux du travail social en 2015, relatif à la coordination des acteurs a mis en évidence des **difficultés liées à une approche segmentée des besoins de la personne liée à l'accumulation, au cloisonnement et à la juxtaposition de dispositifs, avec des conséquences néfastes :**

- Le non-recours ;
- L'absence d'accompagnement global ;
- Des incohérences dans le traitement des situations.

De l'expérimentation à la formalisation de la démarche

Afin de remédier à ces difficultés,
mise en place de
« **référénts de parcours** »
dans **4 départements volontaires**
entre 2016 et 2018



De la formalisation à la généralisation

- L'ambition de la Stratégie de Prévention et Lutte contre la Pauvreté (SPLP 2018) est de lutter contre les **inégalités des chances**
- La généralisation du référent de parcours est un des objectifs de la SPLP
- Son déploiement passe par une contractualisation entre l'Etat et les Départements autour d'objectifs partagés et de résultats à atteindre

2. Le contexte breton

- Volonté des **3 départements bretons** (Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan) de mener la démarche du référent de parcours sous la forme d'une recherche intervention avec le soutien du centre de recherche d'Askoria



3. La démarche de référent de parcours et la recherche-intervention

La recherche intervention : une multiplicité d'acteurs

La
personne

L'associer activement à la prise de décision et au choix de son référent

Les
partenaires

Les associer à la réflexion du fait de leur rôle dans l'accompagnement des personnes afin d'améliorer la coopération entre les professionnels intervenant auprès d'une même personne

La recherche intervention : accompagner la démarche « en train de se faire »

- Cette démarche interroge le sens du travail d'accompagnement et peut aboutir sur l'émergence de pratiques « nouvelles »
- Démarche menée sur la base de spécificités départementales (orientations politiques ou enjeux territoriaux)
- Démarche menée en interaction avec les autres réflexions en cours :
 - la participation du public,
 - le SPIE,
 - les conférences familiales...,

L'organisation générale de la recherche-intervention

COFIL interdépartemental

1 groupe de recherche-intervention territoriale par département accompagné d'un chercheur

Temps de mise en commun interdépartementaux

Livrable juin 2022

Déploiement dans les Départements dernier trimestre 2022

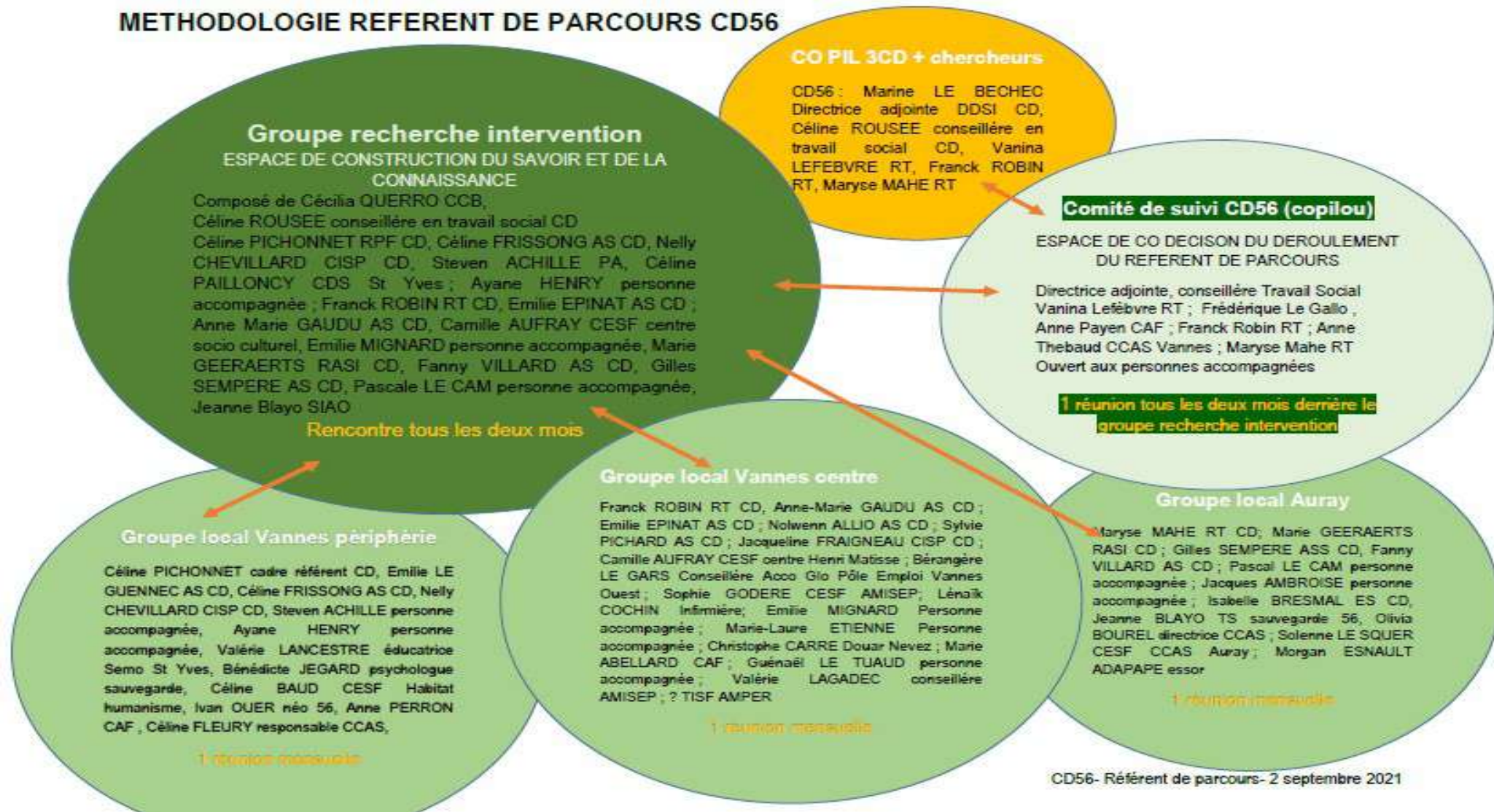
**Webinaire 24 septembre 2021
Journée d'étude 19 novembre 2021**

4.Le point par Département



- **3 territoires volontaires** pour participer à la démarche (Vannes, sa périphérie, Auray)
- Un département engagé dans la participation des personnes accompagnées
- Une méthodologie construite sur la base de :
 - 3 groupes locaux,
 - un groupe recherche intervention,
 - un comité de suivi,

METHODOLOGIE REFERENT DE PARCOURS CD56



Un projet sur deux « entrées » RSA et P.P.E. (projet pour l'enfant)

Un territoire : la métropole brestoise

- Expérimentation de la référence de parcours à partir du RSA et du projet pour l'enfant.
- Recrutement de deux référentes de parcours
- Constitution de deux « panels » de 20 personnes accompagnées dans le RSA ou dans un projet pour l'enfant.
- Un suivi de l'expérience menée avec ASKORIA avec des représentants des directions départementales, des usagers et des services territoriaux.





- Un territoire, une équipe, un site
 - Rostrenen déjà engagé dans la participation des personnes accompagnées
 - Une organisation administrative adaptée et facilitante
- « Il convient de penser le concept de la référence de parcours au service d'une éthique du travail social et non d'adapter le concept pour « servir » une organisation du travail social »